

Thème :

Le problème est-il ailleurs ? Repenser la faillite de l'Etat africain au prisme de la théorie du système-monde néolibéral

*Par Ousmanou NWATCHOCK A BIREMA, Doctorant en science politique, Université Jean Moulin Lyon3,
Chercheur à l'Institut International pour la Francophonie (2IF)- Lyon3-France*

Le concept de « *faillite* » appliqué à l'Etat est présent dans les débats universitaires à la suite de l'effondrement du monde bipolaire au début des années 90. Il se situe dans le prolongement théorique de la notion de « *weak State* » (Etat faible) dont les expressions peuvent remonter bien plus loin que la fin de la guerre froide (Gaulme, 2011 : 19). Obtenue de l'anglais « *failed State* », la notion d' « Etat failli » ou « défaillant » a pris toute une autre coloration avec la progressive décomposition des régimes autoritaires dans un contexte de libéralisation mondiale amorcée après la chute du mur de Berlin. C'est plus exactement avec la chute du Général Siad Barre de Somalie en 1991 que le concept de « *faillite* » va prendre sa pleine justification scientifique, en englobant l'effondrement de l'appareil étatique somalien et toutes les conséquences qui l'ont suivi (Véron, 2011).

Si l'unanimité n'a pas toujours été dégagée sur la signification du concept, il convient prioritairement de s'accommoder d'une définition généraliste obtenue à partir de ses synonymies heureuses. Ainsi, l'appliquant justement à la Somalie, William Zartman (Zartman, 1995) parle de « *collapsed State* » (Etat effondré) pour traduire la perte de contrôle et la déroute de l'appareil d'Etat somalien et sa quasi-disparition face à la violence privée. Gerald B. Helman et Steven R. Ratner (Helman et Ratner, 1992) ont choisi en 1993 de parler de « *failed nation State* » (Etat-Nation failli) en procédant par des exemples (Haïti, Libéria, Somalie, Soudan), avant de lancer que ce type d'Etat est « *incapable de se maintenir comme membre de la communauté internationale* » (Helman et Ratner, 1992). On y voit un évitement prudent de l'approche par la « *souveraineté négative* » qu'avait amorcée au préalable Robert Jackson (Jackson, 1990) lorsqu'il parlait des « *quasi-States* » (quasi-Etats) du tiers-monde qui, à ses yeux, étaient dépourvus de toute autorité souveraine et ne pouvaient valablement remplir leurs missions régaliennes au profit de leurs populations. De ces approches par caractérisation, on convient avec Jean-Bernard Véron, que « *l'Etat failli* » est celui où les autorités sont « *incapables d'exercer les missions qui sont les [leurs] tant dans*

les domaines régaliens (contrôle du territoire, sécurité des personnes et des biens, exercice de la justice), que dans ceux de la délivrance de services économiques et sociaux à la population » (Véron, 2011 : 46). L'avantage de cette définition est qu'elle procède par une caractérisation fonctionnelle de l'Etat failli à travers l'évocation de sa défection sécuritaire et sa défaillance opérationnelle au quotidien. Cet avantage devient malheureusement le principal inconvénient à la compréhension de la « faillite », notamment lorsqu'il s'agit de réellement et objectivement appliquer la « *faillite* » aux structures étatiques africaines. En fait, la figure de la faillite ainsi présentée opère une explication de l'Etat sous l'angle de l'homogénéité structurelle, vue dans une perspective westphalienne de l'Etat, qui donne l'impression que l'Etat africain est une réalité sociale acquise, stable et homogène. En même temps, elle offre une explication de la faillite fondée sur l'isolement de la structure étatique en Afrique, car ce dernier est considéré *sui generis*, dans son rapport à lui-même et à la population. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette explication s'est facilement harmonisée avec la notion d' « *Etat fragile* » ; celui justement incapable de maîtriser ses évolutions sociales et de prévenir la survenance des crises violentes qui peuvent dramatiquement éprouver sa société. Cette vision est confortée par le Crisis States Research Centre de Londres qui, en associant *failed State* au *State collapse*, définit la faillite comme « *une situation où l'Etat est incapable de remplir ses fonctions de base, et notamment d'assurer la sécurité intérieure comme extérieure, bien qu'il dispose théoriquement du monopole de la violence légitime* »¹. A partir de là, on croirait facilement que le modèle webériano-westphalien ayant servi à une telle grille d'analyse offrirait facilement aux chercheurs et politiques des outils thérapeutiques pour sortir l'Afrique du syndrome des guerres civiles fondées sur la disparition des appareils étatiques et sa débandade régulière (en Centrafrique, Madagascar, RDC, Côte d'Ivoire, Mali, Soudan, etc.). Que non ... malheureusement ! Le problème semble dès lors se trouver ailleurs, et nécessite une explication complémentaire, cette fois-ci fondée sur les dynamiques globales pouvant ramener l'analyste à « contextualiser » la réalité de l'Etat et de sa faillite en Afrique. Nous pensons alors qu'on pourrait utiliser le *système-monde*² néolibéral, dans ce qu'il a de contraignant pour les Etats. En effet, le néolibéralisme considéré ici doit être pris dans la globalité de sa

¹ Voir « *Crisis, Fragile and Failed States- Definitions Used by CSRC* », disponible sur Crisisstates.com.

²La notion de *système-monde* est issue des travaux de l'Ecole de la Dépendance en Relations Internationales. Elle est issue des travaux de Samir Amin et Immanuel Wallerstein qui se sont inspirés de Fernand Braudel dans sa théorie de *l'Economie-monde*. Elle renvoie à l'idée que le sous-développement des pays pauvres est due aux déséquilibres structurels du système économique international ; le monde étant divisé en un centre et une périphérie.

compréhension, par une mise en concert de ses compréhensions marxiste³, bourdieusienne et faucaldienne, tout en s'affranchissant de ses assignations disciplinaires. Nous souhaitons l'envisager en empruntant à toutes ses significations positives pouvant servir à la compréhension de l'enchaînement des relations internationales contemporaines et du système mondial et étatique actuel. Nous suivons alors l'analyse de Stéphane Haber qui a su relativiser l'antinomie sémantique de ce concept et l'a présenté à la fois comme « *forme transversale de domination sociale* » et « *phase fondamentale du capitalisme* » (Haber, 2013 : 37) ambiant. Il englobe alors les aspects économiques, politiques et sociaux de la gouvernance mondiale. D'où l'intérêt de le penser comme élément de service d'un système-monde qui l'exploite aveuglément et avec violence (Wallerstein, 1995(2) : 48), tout en (re)produisant un système d'inégalités à tous les niveaux. Ces inégalités, appliquées au monde entier aujourd'hui, font de l'Afrique une *périphérie* encerclée par l'activité d'un *centre*⁴ mondial qui lui offre le visage de la sympathie normative tout en l'étouffant (in)consciemment à l'aide de méthodes d'une brutalité et d'une rudesse dommageable pour l'Etat. La faillite devient en réalité le résultat normal de la vie du système international intercalé entre exigence libérale du système et inconsistance des pays africains à s'approprier les standards exigés par le système global auquel ils participent. Dans cette perspective, il ne s'agit en rien de réprocher les approches traditionnelles d'explication de la faillite, où l'Etat est considéré dans une forme de « relatif détachement » par rapport au reste du monde. Il est davantage question ici de prolonger, par une déconstruction contextuelle, leur exclusivité analytique et la tentation à la fixité et au statisme qui les caractérisent. En réalité, l'Etat en Afrique n'est pas un acquis complet, il reste illusoire dans de nombreux cas, et demeure perturbé par des dynamiques contraignantes provenant de l'intérieur ou de l'extérieur. Raison pour laquelle il nous semble pertinent de tenir compte du contexte africain où l'Etat tente de se déployer, avec toutes les résistances qui handicapent son achèvement. Pour cela, expliquer la « *faillite* » de l'Etat africain par une référence au *système –monde néolibéral*

³Sur ces différentes conceptions, notons que l'approche marxiste considère que le néolibéralisme est une forme de « restauration » du capitalisme, et oppose les classes supérieures (riches) aux classes inférieures (pauvres) (voir Gérard Duménil et Dominique Lévy, « *A propos de la crise du néolibéralisme* », Actuel Marx, n°46, 2009) ; l'approche bourdieusienne reprend largement cet argument et insiste sur l'exploitation sans limites des masses populaires (Loïc Wacquant, *Punishing the poor : The neoliberal Government of Social Insecurity*, Duke University Press, Duke, 2009) ; celle faucaldienne soutient que le néolibéralisme est une nouvelle forme de « *gouvernementalité* » qui transforme l'Etat en 'agent' de vulgarisation du libéralisme qui désarticule les sociétés humaines (Christian Laval, « *Bourdieu et l'Etat néolibéral* », Swiss Political Science Review, vol 20., n°1, 2014).

⁴Les notions de « centre » et « périphérie » font référence ici à la dialectique *centre-périphérie* chère aux théories marxistes des relations internationales. Elle traduit le prolongement de la théorie de la '*dependencia*' et exprime l'idée que le monde est dual ; d'un côté des nations du centre et de l'autre des nations de la périphérie.

mérite une démarche cohérente, consistant en une réévaluation conceptuelle et contextuelle de ces notions en Afrique d'une part et une évocation des impacts du néolibéralisme sur l'accélération des processus de *faillite* des Etats en Afrique.

« Néolibéralisme » et « faillite de l'Etat » en Afrique : De quoi parle-t-on concrètement ?

Tenter une corrélation entre le système-monde néolibéral et la faillite de l'Etat africain exige un recadrage lexical et contextuel précis. Il s'agit de nous démêler de la confusion immense que dénonce François Gaulme (Gaulme, 2011 : 19), pour remettre une certaine cohérence entre les mots employés et les espaces sociaux auxquels ils s'appliquent. Commençons pour cela à dire que tous ces concepts proviennent d'une théorisation anglo-saxonne dont l'appropriation francophone a été assez tardive et parfois incomplète (par exemple, l'on a davantage mis un accent sur l'aspect sécuritaire de la faillite au détriment de ses aspects humanitaires, politiques et économiques). Cette origine anglo-saxonne n'a pas été d'un effet neutre sur le processus de diffusion et de compréhension de ces notions, en raison de leur contexte d'élaboration et des influences idéologiques qui les ont accompagnés. En réalité, tout comme Olivier Nay (Nay, 2016), nous pensons que les idées et concepts ne sauraient être éternellement condamnés dans leur histoire, elles doivent se transformer autant que la société à laquelle elles s'appliquent.

Il est possible de renouveler l'approche compréhensive de la notion de *faillite* en Afrique, en observant la manière dont l'institution étatique africaine a dû négocier en permanence sa légitimité et son intégrité en interne d'abord, et vis-à-vis du système global ensuite. Si la « *faillite* » s'est muée théoriquement en « *fragilité* » (Véron, 2011, 46) aujourd'hui en Afrique notamment, c'est certainement parce que les thérapeutiques proposées par la Banque Mondiale, l'Union Européenne, l'OCDE ou les Nations Unies pour juguler le phénomène n'ont pas suffisamment imprimé leur marque. Simplement, ces thérapeutiques font face à une contradiction entre leur modèle de conception (occident) et la réalité sociologique de leur site d'expérimentation (Afrique). Un besoin de réorientation analytique s'avère alors utile ; ce en assumant une certaine rupture avec « *l'abstinence axiologique* » (Caré et Châton, 2016 : 8) (refus de porter un jugement de valeurs) qui a souvent guidé l'analyse du phénomène de « *faillite* » en Afrique. C'est cette abstinence

axiologique qui a favorisé les approches globales de la faillite des Etats, consistant à confronter l'institution étatique africaine à ses propres errements organisationnels et fonctionnels, dans un prisme de rationalité bureaucratique à la wébérienne. Et pourtant, l'Etat en Afrique n'est pas aussi rationnel que ça (Sindjoun, 2002). Il agrège de nombreux éléments non bureaucratiques (*us* et coutumes, la permanence du pouvoir traditionnel, l'autorité traditionnelle opaque et incontestable, le relativisme en matière des droits de l'homme, etc.) qui structurent le rapport entre la bureaucratie et les institutions traditionnelles et culturelles africaines (Ntahambaye, 2012). Ici, nous assumons une démarche consistant à porter un regard critique sur la mobilisation du *système-monde* dans ses expansions en contexte africain, étant donné que la structuration actuelle du système mondial est la résultante de « *l'histoire des vainqueurs* », de « *la raison la plus partagée* ».

De ces préalables, nous choisissons d'utiliser le *principe de contextualisation*, consistant à ne pas « *séparer [...] les idées de leur inscription dans le contexte d'énonciation* » (Caré et Châton, 2016 : 8). Il s'agit de déplier le néolibéralisme et la « faillite de l'Etat » en tenant compte des multiples réalités politiques, économiques et culturels de l'Afrique qui façonnent la spécificité anthropologique de l'Etat ici (Bayart, 1989). Le questionnement est double à ce niveau : que signifie réellement néolibéralisme à partir de l'Afrique des Etats ? En quoi consiste la « *faillite* » et quelle est sa consistance africaine ?

Le néolibéralisme et sa traduction africaine

La notion de *néolibéralisme* s'est imposée dans de nombreuses disciplines académiques (philosophie, science politique, économie, sociologie, histoire...) et a suscité des approches et explications variables d'une discipline à l'autre (Raisons Politiques, numéros 27 (2007) et 52 (2013)). Cette variation emporte avec elle un défaut de consensus sur le contenu de cette notion, quant à sa traduction dans la réalité. Si on peut avouer que la grande majorité des travaux a surtout donné un contenu économique à cette notion (Hayeck, 2007 ; Haber, 2013 ; Duménil et Lévy, 2014), il convient de dire que cette perspective a souvent fait l'écho d'une éventuelle conspiration déployée par les centres occidentaux de direction du capitalisme hégémonique à l'échelle mondiale (Wacquant, 1999 ; Bourdieu, 1998). Cette orientation prolonge simplement l'approche marxiste des relations internationales, où le néolibéralisme est perçu comme une idéologie de la « domination » par le capitalisme qui

sert de méthode de renforcement des inégalités sociales. Raison pour laquelle Stéphane Haber choisit de parler de « *néo-capitalisme* » (Haber, 2013), où, d'après Caré et Châton, l'on donne « *l'impression de concourir à la libération des individus [en multipliant] les nouvelles formes d'aliénation* ». Sauf que dans la situation de l'Afrique, une telle approche n'a rien de surprenant car l'Afrique politique actuelle est le résultat d'une « fabrication » du monde occidental, qui l'a bâtie suivant ses convictions, ses logiques et ses standards (Bach et Gazibo, 2011 ; Bayart (dir), 1996 ; Badie, 1992). On peut dire que l'Afrique des Etats est entrée dans le nouveau monde alors que les règles du libéralisme ; et du capitalisme en particulier, étaient déjà adoptées pour s'imposer à toutes les sociétés politiques (par les institutions de Bretton Woods dès 1944). Bien entendu, ces règles furent élaborées dans un contexte d'après-guerre alors même que l'Afrique croupissait encore dans le régime colonial. Elle n'était donc pas forcément concernée par ce qui se réglémentait avant son existence politique qui ne deviendra effective qu'une quinzaine d'années plus tard. Elle y est néanmoins allée avec la conscience du déséquilibre de ces règles, mais les a acceptées dans l'espoir qu'elles se modifieront au fil du temps. Seulement, cet angle « *économiste* » ne peut pas seul expliquer le néolibéralisme dans le cadre des Etats africains. Il faut absolument lui appliquer les dimensions politiques et morales afin de voir le néolibéralisme dans la globalité de son application africaine.

DIMENSION ECONOMICISTE DU NEOLIBERALISME EN AFRIQUE

Cette perspective aborde le phénomène néolibéral sous l'angle de la participation de l'Afrique à la conception des idées et à leur circulation dans la mécanique bureaucratique du monde actuel. Cette approche s'efforce de relever les « erreurs » du néolibéralisme dans la prise en compte de l'Afrique et à en relever les conséquences politiques et sociales sur la solidité de l'institution étatique ici. Ainsi, on pense l'Afrique comme simple consommatrice du capitalisme mondial dans lequel elle ne joue qu'un rôle marginal tant dans l'élaboration que dans la mise en œuvre des politiques globales. Si on part de l'idée bourdieusienne selon laquelle le néolibéralisme est une « *nouvelle croyance* » qui se déploie avec un véritable « *programme de destruction méthodique des collectifs* » (Bourdieu, 1998), on peut comprendre pourquoi en Afrique la « faillite » de l'Etat peut en être une conséquence. En fait, en Afrique, le néolibéralisme à dimension *économiste* va au-delà des simples rapports économiques avec les partenaires étrangers. Il accumule, outre la croyance au modèle

occidental de développement, une foi implacable aux institutions internationales de prescription normative et d'aide au développement (FMI, Banque Mondiale, OMC, ...). La première dimension du néolibéralisme en Afrique est donc immatérielle et psychologique, avant d'être rattrapée plus loin par des aspects matériels. Il s'agit alors de le concevoir dans la globalité de la question du développement en Afrique ; développement au nom duquel se déploient des logiques de dépendance et de domination transportées dans les aides au développement dont bénéficient les pays africains et les investissements directs étrangers qu'ils hébergent sur leurs sols (Sindzingre, 2003). Dans cette dépendance, est sous-jacente la variable *libéral-capitaliste* de l'économie-monde (dont la caractéristique première est sa force de production des inégalités) (Wallerstein, 1995 : 52), qui contraint les Etats africains à se retirer du champ de l'activité économique pour faire triompher la libre concurrence et la compétition privée. Cette libéralisation de l'activité économique emporte en Afrique au moins deux séries de conséquences : d'une part, la démission de l'Etat sur le plan économique et d'autre part le retour galopant des institutions internationales (FMI, Banque Mondiale, OCDE, OMC, etc.) d'orientation et de formulation des politiques publiques de développement devant s'appliquer en Afrique.

Si le retrait de l'Etat du circuit économique a été présenté comme une voie de salut pour l'Afrique, cela a été fondé sur les succès sociaux du capitalisme et du libéralisme social en occident (Gaulme, 2011 : 26). Sauf que la réussite n'a pas été au rendez-vous chez nous. Des auteurs ont évoqué *l'impossibilité du développement* (Songué, 2011) en Afrique dans ces conditions, d'autres ont parlé d'un *aveuglement* qui fait croire à un simple *refus du développement* (Kabou, 1991), dans la mesure où les dirigeants africains n'ont pas trouvé urgent de changer de modèle de participation au système-monde néolibéral. Les drames économiques des années 80 et 90 ont plutôt précipité les pays africains dans des programmes d'ajustement structurel (PAS), sous surveillance internationale. Ceux-ci n'ont fait qu'amplifier la dépendance économique de l'Afrique et fragiliser davantage les appareils étatiques. Comment croire alors dans ce cas qu'un Etat, à peine débarrassé de la colonisation, pouvait réussir à domicilier les logiques brutales et *violentes* du néolibéralisme dans son économie, alors même que l'Etat a encore de la peine à asseoir son autorité, sa légitimité et son monopole sur les ressources naturelles et institutionnelles ? En observant la trajectoire économique des pays tels que le Cameroun, la Côte d'Ivoire et la RDC, on peut affirmer que l'adoption du modèle libéral de l'économie dans les années 1980 n'a pas facilité un investissement profitable des capitaux accumulés ailleurs dans le monde. La question du

sous-développement ayant été posé clairement pour la première fois par le Président Harry Truman⁵ en 1949, on l'a adoptée en Afrique suivant un regard essentiellement matérialiste et utilitariste portant sur une incapacité d' « *approvisionnement ... des biens de consommation, le triomphe apparent de la raison sur la technique, de la techno science sur la nature* » (Songué, 2011 : 168). Hélas, cette conception a contribué à la désarticulation des sociétés africaines, qui n'étaient déjà pas structurellement bien armées pour supporter les exigences bureaucratiques à la hauteur de tels défis. Le plus grand risque a résidé dans le choix africain du *développement linéaire* (Brend), qui a consisté pour ces Etats à suivre absolument la trajectoire empruntée par les sociétés extra-africaines qui se sont engagées précédemment dans une quête semblable de meilleures conditions de vie. Cette voie du développement a plutôt accéléré en Afrique la double exploitation du salariat moins cher et des ressources naturelles africaines par les FMN occidentales mieux aguerries aux rouages du capitalisme mondial. Les affaires *Elf*, *Total*, les *diamants de Bokassa* et les *biens mal acquis*⁶ montrent à suffisance à quel point la dérégulation du système économique en Afrique a favorisé la constitution de coalitions de prédation qui ont dépouillé plusieurs Etats africains de leurs ressources naturelles et ont fini par créer un sentiment de tension entre les dirigeants de ces pays et leurs populations. Raison pour laquelle, en partant des travaux de Colette Braeckman sur le Congo, nous soutenons que la lecture occidentalocentrée de la « *faillite* » est biaisée. Puisqu'en imposant aux Etats comme le Congo de rembourser ses « *dettes* », la Banque mondiale et le FMI ont contraint ce pays à « *réduire ses dépenses sociales* (sécurité, enseignement, santé, logement, ...) » (Braeckman, 2003 : 50) qui constituent pourtant la matrice fondatrice de l'allégeance citoyenne et du sentiment d'Etat en Afrique. Ajoutés à cela, les embargos américains qui, comme au Congo ou en Somalie, ont plongé de nombreux pays africains dans un désastre social et économique qui a eu pour effet de « *tuer* » l'Etat et ses institutions. Par ailleurs, signalons la détresse immense qui a envahi les pays francophones d'Afrique utilisant le *Franc CFA*, la monnaie commune, lorsque pour des raisons d'équilibre commercial et de santé financière de la France, a été dévaluée dans les années 90 tout en maintenant la rétention des parts importantes, dues au change, au profit du trésor public français (Tchundjang Pouémi, 1980). La conséquence immédiate a été l'accélération des privatisations, la dégradation des conditions sociales et l'effritement de la balance

⁵ C'est précisément le quatorzième point du Discours à la Nation du Président américain Harry Truman le 20 janvier 1949.

⁶ Toutes ces affaires sont des scandales politico-financiers ayant impliqué des hommes d'affaires et des dirigeants politiques africains et occidentaux. Elles ont porté sur l'exploitation des ressources naturelles et biens publics d'Etats africains au profit exclusif de réseaux mafieux, sur fond de corruption et de détournements de fonds publics.

commerciale. Toutes ces variables économiques, financières et commerciales ont fini par renforcer la déstructuration du tissu étatique africain, déjà fondamentalement illusoire.

De l'autre côté, il faut dire que la surveillance internationale, à la faveur des politiques d'aide au développement en Afrique, est une marque de fabrique du néolibéralisme économique dans sa version africaine. Sous les apparences de l'appui au développement, les institutions internationales et les partenaires au développement (re)construisent une stratégie de subordination et de dépendance de l'Etat africain. Les exigences qu'elles posent aux Etats africains aboutissent à une « *érosion de la crédibilité interne des Etats* » (Sindzingre, 2003 : 179). Sindzingre insiste par exemple sur la pression exercée par les donateurs de l'Agence Française de Développement (AFD) sur les Etats bénéficiaires ; pression rendue possible par le bas niveau de revenus de ces Etats. Si fondamentalement, on ne saurait valider la thèse d'une *prolongation de la colonisation*, il est plus commode de s'aligner derrière la notion de *néocolonialisme* pour comprendre ces transformations négatives du rapport des Etats africains à l'occident pro-libéralisme. Dans les politiques d'aide au développement par exemple, il y a une sorte de contractualisation des politiques de développement des Etats avec des partenaires étrangers qui contrôlent l'essentiel des mécanismes opératoires de la coopération. Il est certainement inutile de revenir sur le bilan de ces aides au développement. En gros, la politique d'aide, telle qu'elle se pratique depuis des décennies, « *cache assez mal le pillage intensif inhérent aux services de la dette et à l'imposture qui accompagne cette aide financière qui n'en est vraiment pas une, lorsque l'on sait que plus de 70% de l'aide retourne aux donateurs à travers entre autres les frais d'expertises futiles et inadaptées* » (Songué, 2011 : 175). Le moins qu'on puisse dire c'est que ces aides n'ont pas suffisamment aidé. Elles ont servi d'instruments de contrôle de la légère autonomie politique et économique des Etats africains⁷. Il s'en suit une remise en cause permanente de la souveraineté de ces Etats à travers une imposition de programmes internationaux de développement souvent totalement déconnectés de la réalité sociale africaine. Et pourtant, sur ce point, Jean Emmanuel Pondi rappelle que « *l'une des questions que les 'développeurs' ou occidentaux auraient dû se poser et poser aux sages des populations africaines aurait pu être déclinée en ces termes : qu'est-ce qui, dans la culture locale, est considéré comme développement, ou progrès, d'une période à une autre ?* » (Pondi, 2011 : 468). A défaut d'un tel questionnement, la stratégie néolibérale appliquée à l'Etat africain ne peut qu'être analysée à partir de ses résultats sur le

⁷Puisqu'à travers les aides, il y a tout un processus de contrôle de l'utilisation faite, des projets concernés, des individus en charge de la mise en œuvre, du cahier de charges, des délais, etc.

terrain : déperdition économique de l'Etat (il n'est ni Etat-providence, ni Etat totalement régulateur), extraversion profonde de l'économie, déséquilibre commercial, domination étrangère sur les entreprises nationales et locales. Ces conséquences tendent à justifier l'argumentaire d'un *système de prédation* (Lado, 2003 : 5) des économies africaines, dans un contexte de libéralisme peu contrôlé par les acteurs locaux ; l'Etat et ses agents en particulier. A notre sens, cette situation n'est pas seulement une « *erreur* » de diagnostic. Elle est la suite d'un « *dédain affiché par les anciens colonisateurs de l'Afrique au sujet des variables africaines propices au développement* » (Pondi, 2011 : 473). En toute hypothèse, on arrive à la conclusion que la « *modernisation des sociétés africaines par des moyens ou des procédés empruntés à l'extérieur étouffe le génie propre des peuples, contribuant ainsi à accentuer leur dépendance extérieure* » (Diagne, 1991 : 44). Elle s'accroît aujourd'hui encore avec les variables politiques du néolibéralisme qu'elle a su harmoniser avec celles économiques pour renforcer la logique d'affaiblissement de l'Etat africain.

DIMENSIONS POLITIQUES DU NEOLIBERALISME EN AFRIQUE

On ne saurait détacher le néolibéralisme des considérations politiques en Afrique. Celles-ci sont issues des exigences démocratiques qui s'imposent *manu militari* aux Etats africains sans tenir compte du besoin d'acclimatation démocratique et de tropicalisation de l'idéologie des droits de l'Homme en Afrique. Droits de l'homme, démocratie et Etat de droit constituent, dans une large mesure, à la fois des causes et des conséquences de la faillite des Etats africains (Châtaignier, 2007). Si l'idée la plus répandue consiste à croire que l'Etat failli est caractérisé par son incapacité à assurer le respect des droits de l'Homme, il convient de se demander simultanément quels droits ont souvent été violés, quels en sont les véritables auteurs, quels Etats doivent en assurer la protection. Disons-le clairement, dans nombre de situations en Afrique, ce qui tient lieu d'Etat est souvent en situation de « *spectateur impuissant de la violation des droits de l'homme par des miliciens privés* » (Dubuy, 2012 : 43) qui le défie dans son existence. C'est le cas de la RCA, de la RDC, de la Libye post-Kadhafi, de la Somalie ou encore au Soudan et Soudan du Sud. Ainsi, si on prend le cas de la seule Somalie, souvent présentée comme l'exemple-type d'un Etat failli (Ficatier, 2010), on pourrait se rendre compte que la violation des droits de l'homme est moins le fait d'un gouvernement établi que celui des groupes armés et des factions dissidentes rivales. Non seulement, les dissidents ne se reconnaissent pas dans l'Etat et ses institutions, mais aussi,

l'Etat est dans une totale incapacité à leur faire respecter le droit tout court, puisqu'ils échappent à son contrôle (Dubuy, 2012 : 44). A notre sens, au lieu de procéder à des généralisations vagues de la « *faillite* », il est plus judicieux de (re)domicilier les dimensions démocratiques dans la réalité de leur contexte africain afin d'en percevoir les implications sur la faillite des Etats. En reprenant les exemples de RCA, de Côte d'Ivoire, et de Somalie ou RDC lorsqu'elles ont subi des crises politiques internes, on se souviendra que l'évocation des droits de l'homme et de la démocratie pour justifier l'intervention internationale ou américaine a servi d'accélérateur de la ruine des Etats et au démantèlement de ses institutions. Ces interventions ne sont qu'une tentative du système-monde libéral de convertir, par la force, les Etats africains réfractaires au modèle démocratique qu'il promeut et tel que l'entendent les pôles de formulation de l'idéologie libérale (Europe et Etats-Unis d'Amérique). En fait, il faut garder à l'esprit que les « *interventions militaires*, [même] *sous l'égide de l'ONU, ne sont pas dictées par le seul réflexe de la charité universelle* » (Laloupo, 2013 : 198). Elles sont même fondamentalement des extensions de la perspective hégémonique de contrôle des relations internationales par les pays occidentaux (Pokam, 2013 ; Badie, 2013). D'ailleurs, la thèse des « *ilberal States* » défendue par l'administration Bush Jr illustrent bien cette prétention⁸. Sa conséquence est de fragiliser la structure étatique africaine, déjà largement contrainte par sa faiblesse ontologique et fonctionnelle. Dans la même logique, la tentative d'encadrer l'exercice des souverainetés par les Etats du monde entier (CIISE, 2011) est le signe d'une disponibilité du système international à soumettre tous les Etats à un modèle de gouvernance qui s'apparente plus à une homogénéisation des pratiques politiques internationales. Elle est portée aujourd'hui dans l'universalisation de la notion de *sécurité humaine* (Nwatchock A Birema, à paraître) et de la *responsabilité de protéger* (Crouzatier, 2008). En clair, dans la réalité africaine, le néolibéralisme n'est pas qu'un acte ou comportement économique et capitalistique. Il s'agit aussi de toutes les contraintes politiques qui conditionnent la structuration d'une légitimité internationale des Etats et de leur accréditation tant par les partenaires bilatéraux que par les cercles multilatéraux. C'est en fonction de toutes ces variables que l'on peut tenter une compréhension complémentaire de la « *faillite de l'Etat* » en Afrique.

Le concept de « faillite » et ses manifestations en Afrique

⁸ Cette thèse est mise à l'ordre du jour en 2001 par le Président Bush Jr pour justifier la théorie de la guerre préventive et les interventions pro-démocratiques.

La « faillite » de l'Etat s'encre variablement dans les sociétés politiques africaines. Elle porte en effet sur des situations étatiques présentant des parcours diversifiés et totalement contradictoires. Elle n'est donc pas linéaire comme pourrait le supposer l'approche traditionnelle qui a privilégié la nature westphalienne de l'Etat africain. L'une des seules caractéristiques communes à toutes les « faillites » étatiques en Afrique réside dans la débandade qu'elles occasionnent sur le rapport de l'Etat à sa population. Pour le reste, les trajectoires africaines de la « *faillite* » évoluent suivant les cas et les systèmes sociétaux. On peut relever néanmoins quelques processus pour traduire la pluralité des expressions de la « faillite » en Afrique : l'effondrement existentiel du système étatique et la profonde fragilisation de l'Etat, qui s'accompagne d'une perte de crédibilité interne et d'un besoin d'intervention extérieure.

L'EFFONDREMENT EXISTENTIEL DE L'APPAREIL ETATIQUE

La déroute de l'Etat est souvent présentée comme une conséquence de la faillite institutionnelle de ce dernier, dans le contrôle des circuits de gouvernance collective. En effet, en partant des cas avérés de *faillite* comme en RCA, Lybie ou Somalie, on peut aisément se rendre compte que la *faillite* se traduit par la décomposition totale de l'Etat face à des insurrections populaires ou des luttes de pouvoir entre factions privées rivales⁹. C'est l'Etat qui, dans sa structure territoriale, se retrouve fragmentée et morcelé entre de nombreuses entités revendiquant respectivement leur légitimité contre l'Etat central. Ces entités prétendent souvent se substituer aux organes centraux de l'Etat en s'arrogeant ses attributs fonctionnels. Très rarement, et comme le montrent les exemples centrafricain, somalien, libyen ou congolais, cette situation a donné lieu à la stabilisation sociale. Par contre, la fragmentation territoriale est généralement source de rivalités entre des milices politico-économiques d'une part et les acteurs agro-pastoraux d'autre part ; notamment pour le contrôle des matières premières. Ainsi, dans les pays du sahel tels que le Mali, le Niger, le Burkina Faso, il est récurrent d'assister à des conflits opposant des agriculteurs aux éleveurs, en raison de l'exploitation par les premiers des espaces naturels servant de lieux de pâturage pour les troupeaux des seconds. Ces conflits sont en permanence réglés non pas par l'Etat

⁹ En RCA, on a affaire à des batailles entre les *Séleka* et les *antibalaka*, en Libye, les affrontements opposent des groupes armés politico-religieux qui prétendent incarner la légitimité populaire ; et chacun a eu son gouvernement après la chute de Mouammar Kadhafi en 2011, en Somalie, c'est davantage un conflit entre les partisans d'une République laïque et ceux d'une République Islamique.

central et sa justice, mais souvent par des tribunaux traditionnels qui recourent à la négociation et au dialogue (Gaulme, 2010 : 737).

Dans tous les cas, la *disparition* de l'Etat face à des milices fonde souvent la justification des interventions étrangères dont la vocation officielle est de rétablir l'ordre et de porter secours. Deux éléments méritent d'être relevés à ce niveau. Ce type de faillite concerne d'abord des Etats qui ne se sont jamais *formés totalement* depuis leurs indépendances officielles. (Somalie, RCA, Soudan par exemple). Ceux-ci sont en permanence travaillés par des conflits identitaires, fondés sur des rivalités religieuses ou ethniques. Ces Etats drainent, depuis des décennies, leurs contradictions internes et n'ont jamais su se constituer en entité politico-administrative homogène, à l'image de l'Etat occidental qui a inspiré leur structuration institutionnelle (Reno, 1998). Ils n'ont pas suffisamment réussi à réaliser la « *projection périphérique* » (Mandjem, 2015 : 18) de leurs institutions, au point où l'Etat se résume à la seule capitale, siège de la présidence, depuis laquelle le « *souverain* » entend irradier l'étendue du territoire. Luc Sindjoun, parlant de l'autorité de ce type d'Etat, fustige justement ce « *souverain territorial de type archipélagique* » (Sindjoun, 2009, 10), puisque ce dernier est isolé dans un centre administratif depuis lequel il avance l'imaginaire d'une présence de l'Etat sur l'ensemble des périphéries du territoire¹⁰. En cela, on peut dire que l'approche wébérienne n'est pas suffisante pour comprendre l'Etat dans la réalité africaine. C'est qu'en fait, il existe en Afrique d'autres entités sociales qui accompagnent l'Etat légal ou le concurrencent dans la fourniture des prestations sociales¹¹.

Ensuite, on a affaire à une « *faillite* » qui s'applique aux Etats qui, non seulement ont longtemps été de véritables structures d'encadrement des populations et des territoires, mais ont longuement exercé la *violence légitime* et ont toujours fourni des prestations régaliennes à la population. Sauf qu'ils sont tombés dans la déstructuration lente ou brutale à la faveur de certains événements qui ont bouleversé leur système de gouvernance (guerres, révolutions sociales, ...). Ils ont tout simplement perdu le bénéfice d'un usage politique et social de la souveraineté sur leur territoire et leurs populations. On peut, dans ce registre, mentionner la Libye post-Kadhafi ou l'Egypte post-Moubarak. En effet, à la faveur de la révolution qui a

¹⁰A titre d'exemple, le Président Paul Biya du Cameroun déclare le 27 juin 1991 dans un discours à l'Assemblée Nationale que « *tant que Yaoundé respire, le Cameroun vit* », pour ironiser sur les prétentions des meneurs de grève et des « *villes mortes* » qui paralysaient alors plusieurs centres urbains du Cameroun, dans la perspective de la démocratie. Voir Fanny Pigeaud, *Au Cameroun de Paul Biya*, Karthala, Paris, 2011, p. 54.

¹¹ Au Cameroun par exemple, on peut relever le rôle social des *Lamidats* et autres Chefferies traditionnelles qui jouent un rôle à la fois de « *gardien de la coutume* » et de « *gérant* » d'un territoire, sous le contrôle de l'Etat central. De même au Niger, le rôle social des chefferies est important, tant dans l'encadrement des masses citoyennes que dans la pérennisation et le relai local de l'autorité étatique.

abouti au renversement de Hosni Moubarak en Egypte et de la guerre de l'OTAN contre le régime de Kadhafi en 2011, la Libye et l'Egypte sont devenues de véritables « *no man's land* » où les factions militaires rivales s'affrontent à ciel ouvert pour le contrôle de l'Etat. Même si les trajectoires de la débandade des deux Etats sont singulières, on peut constater que dans les deux cas, on a assisté à la disparition du monopole étatique, à des batailles rangées entre les partisans de l'Etat religieux et ceux de la laïcité, ainsi qu'à l'isolement diplomatique de ces deux pays ; d'ailleurs victimes de sanctions internationales diverses. Dans les deux cas, l'argumentaire néolibéral ayant, à la fois, fondé la légitimité de l'intervention de l'OTAN (Résolution 1973 du Conseil de sécurité pour la Libye) et validé la révolution sociale contre Moubarak en Egypte s'est avéré dommageable pour les structures étatiques. Le moins qu'on puisse dire est que fondamentalement, la démocratie et les droits de l'Homme pour lesquels on a combattu les deux régimes respectifs n'ont pas suffisamment occasionné la survenance d'une société sûre, sécurisée et pro-développement. On a, au contraire, assisté à la décadence des deux Etats, aujourd'hui exposés aux guerres civiles et aux crises humanitaires sans précédent. De là, on peut croire que leur « *faillite* » n'a pas été le fait de l'incapacité de l'Etat à assurer ses fonctions régaliennes, mais le résultat d'une volonté internationale et privée de ranger ces deux Etats au modèle libéral dominant, tel qu'il se pense depuis les Nations Unies, l'Europe et les Etats-Unis d'Amérique. A défaut de tenir compte des réalités socioculturelles de ces sociétés, l'on n'a malheureusement pas pu efficacement exporter le modèle néolibéral de gouvernance étatique qui a réussi en occident, et qui conserve paradoxalement des éléments de charme pour plusieurs sociétés africaines.

L'EFFONDREMENT MATERIEL DE L'ETAT

Moins que l'effondrement existentiel, celui matériel concerne des Etats africains qui continuent de garder la dimension symbolique de leur autorité, mais qui sont dans l'incapacité matérielle d'apporter les prestations sociales de base à leurs populations. Cette incapacité est généralement due au développement de « *déserts administratifs* », notamment dans les zones les plus reculées des centres urbains. Ce type de « *faillite* » se déroule donc sans fondamentalement occasionner une « rupture de confiance » dans le contrat social qui unit l'Etat à ses citoyens. Même si l'effondrement matériel de l'Etat ne provoque pas autant de dégâts sociaux que l'effondrement existentiel précédemment analysé, il met à mal tout ou partie du territoire national où l'Etat est davantage une vue de l'esprit

qu'une réalité quotidienne. En fait, c'est à travers les effets sociaux dévastateurs dans les zones impactées par le *désert administratif* que l'on arrive à se convaincre de la « faillite » matérielle de l'Etat dans un domaine précis. La faillite ici porte donc sur l'incapacité de l'Etat à assurer les fonctions régaliennes à l'ensemble de sa population : sécurité, développement et autres actions sociales telles que les offres sanitaires, scolaires et services administratifs. En gros, l'Etat est là, mais il ne fait rien de bon. Il est disponible, mais impuissant face aux demandes sociales. Des fois, il opte pour une gouvernance par épisodes, consistant à ne voir l'Etat et sa puissance qu'en cas de crise grave et urgente, dont les tentacules peuvent ébranler l'édifice territorial dans son ensemble. On peut prendre en exemple le cas des pays autour du Lac Tchad, confrontés à la secte terroriste Boko Haram (BH). Sans que ces Etats (Cameroun, Nigéria, Tchad, Niger) se retrouvent en situation de *faillite totale*, leur défection aux marges territoriales et périphériques est évidente (Batchom, 2016 : 117). En s'appesantissant sur le cas du Cameroun, Danielle Kadje Kadeu (Mindeu Kadje, 2016 : 9) revient justement sur la longue *absence de l'Etat* aux frontières avec le Nigéria pendant des décennies. Dans un argumentaire socio-dynamique et anthropologique, elle démontre comment cette absence de l'Etat du Cameroun à la frontière nigériane a servi de facilité pour l'installation des cellules terroristes Boko Haram, originaire justement du Nigéria. D'ailleurs, la « *fuite de la logique étatique* » dont parle Dominique Darbon a ainsi permis aux entrepreneurs de BH de s'y « suppléer » (momentanément) à l'Etat camerounais et de promettre des « chances » de succès aux populations locales (International Crisis Group, 2016 : 3). Comme ailleurs en Afrique, l'Etat du Cameroun est resté « intact » au niveau de la capitale et des centres administratifs stratégiques à partir desquels il diffuse une image de sérénité et de contrôle de la situation, alors même que ses périphéries territoriales au nord se retrouvent dans une situation de « *déconnexion administrative* » qui les prive de la jouissance des avantages d'une appartenance républicaine.

Autant le dire, les parcours de la « *faillite* » en Afrique sont hétérogènes et varient d'une situation à une autre. L'Etat en Afrique est une réalité en permanente fuite, et l'explication de sa faillite ne saurait se limiter à ses seules contingences internes. Il faudrait compléter sa compréhension en puisant dans la structuration et la mobilisation du système-monde néolibéral dont les dynamiques déterminent la structuration de la bureaucratie étatique en Afrique. En vérité, le modèle néolibéral s'offre à « l'Afrique des Etats » avec des contraintes économiques, commerciales et politiques qui se répercutent sur la capacité de résistance de

ses institutions publiques, souvent balancées entre luttes ethniques et exigences bureaucratiques supranationales.

Les « *Etats faillis* » d’Afrique sont aussi le « produit » du système-monde néolibéral actuel

La « *faillite* » de l’Etat a reçu des explications qui, comme on l’a souligné plus haut, ont toujours mis en valeur son incapacité propre à se prendre en charge et à assumer ses missions régaliennes. Le mérite de cette approche est d’avoir questionné le processus d’institutionnalisation de l’Etat en Afrique en interrogeant ses modalités de gouvernance au quotidien et ses capacités d’action. Simplement, nous soutenons que cette approche ne suffit plus à rendre compte des contraintes de structuration de la « *faillite* » dans le contexte africain. Nous souhaitons établir, à travers la précision conceptuelle faite plus haut, une sorte de *lien de causalité* entre les pratiques néolibérales qui font vivre le système mondial et la « *faillite* » de l’Etat africain actuel. Il s’agit de dire que l’institution étatique africaine ne s’est pas développée dans une logique d’introversio. Elle n’a pas été que le résultat d’une construction négociée entre acteurs locaux au point où sa faillite ne mériterait que des variables explicatives intra-étatiques. L’Etat en Afrique a subi des influences étrangères ; les sociétés africaines étant essentiellement des *systèmes pénétrés*, c’est-à-dire des Etats « *non seulement ... soumis à des contraintes sociales transnationales, mais à qui échappent encore certains attributs essentiels de l’autorité gouvernementale* » (Hirsch, 1974 : 1043). Il absorbe les apports positifs empruntés à l’étranger et subit en même temps les influences issues du système-monde dans lequel il baigne.

Dans un premier temps, il faut évoquer la manière dont la pratique de l’économie libérale a pu déstabiliser les systèmes de souveraineté des pays africains. En fait, une fois devenus indépendants, les Etats d’Afrique se sont engouffrés dans des politiques de coopération qui les engageaient d’office dans des logiques déséquilibrés avec leurs partenaires internationaux. De même, l’immédiate soumission de ces Etats aux règles du jeu définies par les institutions libérales (Banque Mondiale, FMI, OMC, ...) très *occidentalo-centrées* qui ont toujours porté leur message libéral en Afrique suivant une démarche coercitive¹². Rappelons simplement que la trajectoire économique de tous les Etats africains a été

¹² A travers des programmes, des échéances, des exigences bureaucratiques particulières, des sanctions, etc.

façonnée par les politiques de développement imposées par le FMI et la Banque Mondiale. Celles-ci n'avaient rien à voir avec les réalités sociales et culturelles des sociétés africaines (Pondi, 2011). Les différentes phases des réformes économiques et toutes les stratégies de lutte pour le développement par ces institutions ont totalement échoué. Le résultat de cet échec est justement, outre le sous-développement, une rupture de confiance populaire dans l'Etat et ses institutions. Cette rupture de confiance s'accompagne d'une perte de crédibilité par l'Etat vis-à-vis des partenaires étrangers. Ce dernier n'est plus bien perçu par sa propre population ; celle-ci pouvant trouver dans l'Etat les raisons de sa paupérisation générale.

En outre, s'ajoute la question de l'aide au développement. Celle-ci est devenue un véritable vecteur du néolibéralisme mondial, et recouvre sa stratégie en Afrique suivant les mécanismes du capitalisme d'inspiration hégémonique (Puel, 2005). En mettant en avant la volonté d'aider les pays pauvres d'Afrique, l'aide au développement a favorisé la constitution d'une bureaucratie transnationale de prédation. En reprenant les cas du Mozambique, Zimbabwe, RDC, Sierra Léone et surtout d'Afghanistan, Serge Michailof, revient sur l' « *échec collectif de la communauté internationale des donateurs* » en matière d'aide au développement. Pour lui, « *le système d'aide n'a pas su s'adapter à des problématiques spécifiques, et ... [s]es modes d'action compliquent le redressement au point de faire partie du problème* » (Michaïlof, 2011 : 36). En fin de compte, l'aide au développement a fini par *humilier* les Etats pauvres en renforçant leur dépendance internationale tout en les maintenant dans un niveau d'endettement dont le service est devenu plus lourd que les budgets réservés au développement de ces pays (Badie, 2014 : 95). Si le bilan de l'aide au développement est aujourd'hui assez négatif pour l'Afrique, ce n'est certainement pas en raison de la seule incapacité locale à consommer les crédits. C'est aussi parce que ceux qui produisent l'aide au développement ont (volontairement ?) refusé d'améliorer sa mécanique opératoire depuis des années. Ils se contentent d'entretenir un « cafouillage » bien ordonné avec les autorités locales, assez souvent corrompues, qui trouvent dans l'Etat une sorte de « patrimoine » à piller et une source d'extension de leur influence sociale (Bach, 2011 : 50). D'ailleurs, les actes de mise en valeur des ressources naturelles africaines par les firmes multinationales montrent qu'il s'agit plus d'une séquence de *prédation* profonde au détriment des populations et au profit d'une élite économique étrangère coalisée avec des dirigeants africains corrompus et peu disposés à servir l'intérêt général (se référer aux scandales précités). La conséquence c'est que l'on assiste à un « dépouillage » de l'Etat qui laisse la société dans une vulnérabilité générale,

source de conflit et de guerre. On peut relever aussi les pratiques commerciales telles qu'elles s'opèrent dans le système mondial actuel coordonné par l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). En ne prenant que les récents accords de partenariat économique (APE) entre l'Union Européenne et les pays africains de l'ouest et du centre, on peut croire à une vaste opération destinée à faciliter l'invasion des économies africaines par les produits européens, la finalité inavouée sera de « tuer » l'entreprise locale et renchérir la dépendance économique de l'Afrique vis-à-vis de l'Europe.

Dans un second temps, insistons sur les pratiques de la démocratie et leur contribution dans le façonnage de la « *faillite* » des Etats en Afrique. En effet, la démocratie libérale telle que portée par le système mondial est l'expression la plus sympathique du caractère tranchant de la mondialisation politique. Le déploiement assez controversé de la démocratie électorale et des droits de l'homme en Afrique montre que son universalisation forcée mérite des accommodements qui devraient tenir compte des spécificités pluriculturelles africaines et de la volatilité de *l'Esprit d'Etat* en Afrique. Non pas parce que la démocratie est impossible en Afrique, mais bien parce qu'elle devrait s'adapter aux contingences culturelles africaines. L'argumentaire de l'impossibilité de la démocratie en Afrique est bien entendu à bannir car, si l'Afrique a su domicilier les cultures religieuses chrétienne et islamique, elle est aussi capable d'héberger une culture démocratique en harmonie avec ses *us* et coutumes, et ouverte aux apports positifs de la démocratie tels que les droits de l'homme. Ce qu'il faut réprover dans l'intégration de la démocratie en Afrique c'est donc la logique hégémonique et de domination qui l'a accompagnée depuis lors, et qui s'est révélée dommageable pour la survie des Etats dans les cas ivoirien (2011), libyen (2011), centrafricain (2013) ou malien (2015). C'est justement sur la base de cette idée d'hégémonie et de domination par la démocratie qu'est véhiculée la mécanique de fragilisation des Etats africains. Ainsi, la Côte d'Ivoire, la Libye, la RCA ne sont pas devenus des *Etats faillis* sur la seule base des élections mal gérées ou des droits de l'homme violés. C'est aussi en raison de choix malheureux de la communauté internationale d'intervenir afin d'y imposer des « solutions démocratiques » et institutionnelles formulées par les pôles stratégiques de coordination de l'idéologie libérale mondiale (ONU, UE, OIF, France, ...). On peut alors se demander si la démocratie et les droits de l'homme tels que portés par le système mondial ne sont en réalité pas un simple avatar de l'impérialisme occidental qui se joue des institutions internationales pour imposer leur vision de la gouvernance mondiale. La réponse se trouve certainement dans les dérives occasionnées par les luttes pour la démocratie en Afrique.

En fin de compte, le questionnement persiste. Comment peut-on s'attendre à des Etats forts en Afrique alors même qu'au quotidien l'Etat est l'objet de luttes entre factions et milices privées qui exploitent l'axiologie démocratique pour justifier leur refus de respecter l'Etat, et prennent dans les droits de l'homme des arguments pour combattre des gouvernements en place jusqu'à arriver des fois à l'élimination physique des dirigeants ? A notre sens, et tel que nous avons voulu le démontrer dans cette analyse, le premier facteur de la *faillite* est psychologique et immatériel. Il réside dans la rupture de confiance entre les populations et leurs dirigeants ; rupture qui procède de la déconstruction du sentiment d'appartenance nationale et d'allégeance citoyenne des populations. C'est exactement l'effet produit par le recours historique au système néolibéral, tant sur le plan économique que politique. On gagnerait alors à revoir la démocratisation et le libéralisme économique tels qu'ils se déploient en Afrique, afin de mieux cerner la question de la faillite des Etats. Pour cela, l'analyse devrait mieux intégrer les « *institutions traditionnelles* » (Ntahambaye, 2012 : 223)¹³, qui ont facilité historiquement la stabilité de nos sociétés, dans l'analyse de la « *faillite* » afin d'en comparer les écarts et les rapprochements par rapport à la bureaucratie étatique d'obédience occidentale. L'Etat africain doit, à notre sens, se muer en un Etat bureaucratique d'inspiration traditionnelle : dans cet Etat, les droits de l'homme, l'Etat de droit, la démocratie seraient respectés dans un savant alliage avec les outils traditionnels de cohésion sociale que l'on utiliserait pour renforcer l'Etat et approfondir le sentiment national dont l'effritement est souvent le premier repère de la « *faillite* ». Par ailleurs, les organismes d'indexation¹⁴ des Etats fragiles devraient eux-mêmes mieux coordonner leurs pratiques, dans la mesure où leurs dispersions analytiques aujourd'hui est bien l'illustration de ce que chaque organisme « rend service » à ceux qui le financent et fixent ses objectifs. D'où la confirmation de l'argumentaire d'un système mondial néolibéral qui opère avec des méthodes assez subtiles et dissipées dans des registres communément partagés comme la démocratie, les droits de l'homme, le libéralisme économique, l'aide au développement, etc.

¹³ Selon Philippe Ntahambaye reprenant Simao Souindoula, « *les autorités traditionnelles c'est l'ensemble des chefs traditionnels, patriarches et autres notables qui sont les gardiens de la tradition, auxquels il faut ajouter les détenteurs des pouvoirs mystiques que certains appellent sorciers* ». Voir Philippe Ntahambaye, « *Les institutions traditionnelles africaines et la gouvernance démocratique : principes, valeurs et mécanismes de résolutions pacifique des conflits* », in Isidore Ndaywel è Nziem et al., *Francophonie et gouvernance mondiale : Vues d'Afrique*, Colloque international de Kinshassa 2012, Riveneuve, 2012, pp. 217-229, p. 223.

¹⁴ le Fund for Peace, la Commission on Weak States and U.S. National Security, la Central Intelligence Agency's Directorate of Intelligence, le United Kingdom's Department for International Development, la U.S. Agency for International Development et le World Bank's Fragile and Conflict-Affected Countries Group.

Bibliographie

- Bach, Daniel et Gazibo, Mamadou (sous la direction), 2011, *L'Etat néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Presses de l'Université d'Ottawa, Ottawa.
- Bach, Daniel, 2011, « *Patrimonialisme et néopatrimonialisme : lectures et interprétations comparées* » dans Bach, Daniel et Gazibo, Mamadou, (sous la direction), *L'Etat néopatrimonial. Genèse et trajectoires contemporaines*, Ottawa, Presses de l'Université d'Ottawa, pp. 37-78.
- Badie, Bertrand, 2014, *Le temps des humiliés. Pathologie des relations internationales*, Odile Jacob, Paris.
- Bourdieu, Pierre, 1998, « *l'Essence du néolibéralisme* », Le Monde Diplomatique.
- Braeckman, Colette, 2003, *Les Nouveaux Prédateurs. Politique des puissances en Afrique centrale*, Fayard, Paris.
- Caré, Sébastien, et Châton, Gwendal, 2016, « *Néolibéralisme(s) et Démocratie(s)* », Revue de Philosophie Economique, n° 1, vol. 17, pp. 3-20.
- Crouzatier, Jean-Marie, 2008, « *Le principe de la responsabilité de protéger : avancée de la solidarité internationale ou ultime avatar de l'impérialisme ?* », Revue Aspects, n°2.
- Diagne, Souleymane Bachir, 1991, *La Culture du développement*, Codesria, Dakar.
- Eugène, Sandra, 2007, « *Droits fondamentaux et critères de fragilité étatique* », dans Châtaignier, Jean-Marc, et Magro, Hervé, (dir.), 2007, *Etats et sociétés fragiles. Entre conflits, Reconstruction et Développement*, Karthala, Paris.
- Dubuy, Mélanie, 2012, « *Etats fragiles et droits de l'homme* », Civitas Europa, n°28, 1, pp. 35-54.
- Evans Peters, 1989, « *Predatory, Development and Other Apparatuses: A comparative analysis of the Third World State* », Sociological Forum, 4(4).
- Gaulme, François, 2011, « *'États faillis', 'États fragiles' : concepts jumelés d'une nouvelle réflexion mondiale* », Politique étrangère, n° 1, p. 17-29.
- Haber, Stéphane, 2013, « *Le néolibéralisme est-il une phase du capitalisme ?* », Raisons Politiques, n°52, 4, pp. 25-38.
- Helman, Gerald B., et Ratner, Steven R., 1992, « *Anarchy Rules: Saving Failed States* », Foreign Policy, n°3, Volume 89.

- Hirsch, Mario, 1974, « *La situation internationale des petits Etats : des systèmes politiques pénétrés. L'exemple du Benelux* », Revue Française de Science Politique, 24^{ème} année, n°5, pp. 1026-1055.
- Jackson, Robert, 1990, *Quasi States: Sovereignty, International Relations and the Third World*, Cambridge University Press, New York.
- Kabou, Axelle, 1991, *Et si l'Afrique refusait le développement ?*, l'Harmattan, Paris.
- Lebeau, Yann, et al. (sous la direction), 2003, *Etat et acteurs émergents en Afrique*, Karthala, Paris.
- Nay, Olivier, 2016, « *Qu'est-ce que l'histoire des idées politiques ?* », in Olivier Nay, *Histoire des idées politiques : la pensée occidentale de l'Antiquité à nos jours*, Armand Colin, Paris.
- Ntahambaye, Philippe, 2012, « *Les institutions traditionnelles africaines et la gouvernance démocratique : principes, valeurs et mécanismes de résolutions pacifique des conflits* », in Isidore Ndaywel è Nziem et al., *Francophonie et gouvernance mondiale : Vues d'Afrique*, Colloque international de Kinshassa 2012, Riveneuve, pp. 217-229.
- Lado, Hervé, 2013, « *Multinationales et Etats dans l'ordre international de prédation.*
- Laloupo, Francis, 2013, *France-Afrique. La rupture maintenant ?*, Acoria Editions, Châtenay-Malabry.
- Mandjem, Yves Paul, 2015, *Les sorties de crise en Afrique. Déterminisme relatif des institutions de sortie de crise en Afrique*, Tome 1, L'Harmattan, Louvain-La Neuve, 2015.
- Mindeu Kadjeu, Danielle, 2016, « *Acteurs et instruments dans la lutte contre Boko Haram. Trajectoires camerounaise et nigériane* », Sens Public.
- Nwatchock A Birema, Ousmanou, « *La sécurité humaine : nouvelle figure de l'hégémonie occidentale ou sacre d'une humanité accomplie ?* », in Edouard Epiphane Yogo (directeur), *Clin d'œil sur la sécurité humaine en Afrique centrale*, à paraître.
- Pondi, Jean Emmanuel, 2011, « *Repenser le développement à partir des spécificités africaines* », in Pondi, Jean Emmanuel, (sous la direction de), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Afrédit, Yaoundé pp. 463-482.
- Puel, Hugues, 2005, « *Le néolibéralisme, modèle économique dominant* », Revue d'éthique et de théologie morale, numéro 233, 1, pp. 29-51.

- Reno William, 1998, *Warlord Politics and African States*, Boulder, Lynne Rienner.
- Sindjoun, Luc, 2002, *L'Etat ailleurs. Entre noyau dur et case vide*, Economica, Paris.
- Sindjoun, Luc, 2009, « *L'explication de l'Afrique dans la science des relations internationales : tout est possible* », Revue Camerounaise d'Etudes Internationales, n° 002, pp. 7-28.
- Sindzingre, Alice, 2003, « *Etats et institutions d'aide en Afrique subsaharienne : éléments d'économie politique* », dans Lebeau, Yann, et al., *Etats et acteurs émergents en Afrique*, Karthala, Paris, pp. 271-293.
- Songué, Guy Parfait, 2011, « *L'imposture des politiques de développement en Afrique : Entre illusions, faillite et besoin de refondation* », dans Pondi, Jean-Emmanuel (sous la direction de), *Repenser le développement à partir de l'Afrique*, Afrédit, Yaoundé, pp. 167-207.
- Véron, Jean-Bernard, 2011, « *La Somalie : cas d'école des Etats dits 'faillis'* », n°1, 2011, p. 45-57.
- Wacquant, Loïc, 1999, *Les prisons de la misère*, Raisons d'agir, Paris
- Wallerstein, Immanuel, 1995, « *La violence et l'Economie-monde capitaliste* », Lignes, n°25, 2, pp. 48-56.
- Zartman, William, 1995, *Collapsed States. The Desintegration and Restauration of Legitimate Authority*, Lynne Rienner Publishers, Boulder.